

VTT AU DÉPART D'ANDELNANS GRAND TOUR DU GRAND BOIS DU 13 AOUT 2025

Destination : Au départ d'Andelnans, après une traversée du Bosmont, nous ferons un tour assez large du Grand Bois qui nous emmènera à Vézelois, Chèrvremont, Novillars, Autrage, Eschène, Charmois, Meroux, Moval et retour à Andelnans.

Distance : 30km env. et dénivelé + 300m env.

Météo : Beau temps, avec du soleil... sortie avancée au matin compte tenu de la canicule annoncée.

Animateurs : Richard P

Présents pour cette sortie : 10 dont 5 VTTae

Richard, Coline*, Corinne, Geneviève*, Mireille, Alain*, Maurice, Michel C*, Phi Phi, Serge*.

Avec la chaleur annoncée, Richard a avancé sa rando au matin, 10 courageux (ses) ont répondu présents pour cette sortie, avec une bonne partie dans les bois. Un beau petit tour dans cette immense forêt sur plusieurs communes avec le chêne d'Autrage, de beaux petits villages avec des endroits au frais pour faire des poses.

Merci à Richard pour cette belle randonnée ombragée de bon augure avec les températures annoncées.

Les photos de Corinne

La carte souvenir



Au départ d'Andelnans



Le grand bois



Le grand bois



Le grand bois : on reste à l'ombre !!!



Un chemin qui serpente dans les champs



Fontenelle : petite passerelle



Les papillons



Petite pause



Petite pause au vert



Petite pause cool...



Après l'effort le réconfort...



La page culturelle

Novillard

<https://novillard.fr/presentation-du-village/>

Un peu d'histoire...

- Nueuiller (1251), Rottwiller (1347), Nuwilre (1394), Noueller (1413), Meierthum rot-wilt (1427), Novillard (1793). □ En [allemand](#): Neuweiler^[1]

La mention la plus ancienne du village date de 1251. L'origine du nom de NOVILLARD vient probablement de l'allemand Neuviller qui signifie village neuf. C'est sous cette dénomination que le village est mentionné pour la première fois dans un acte concernant le prieuré de Froidefontaine.

Au moyen Age, le seigneur de Rougemont possède des droits à Novillard, alors commune forestière avec la seigneurie voisine de Ferrette. La limite est à cette époque marquée symboliquement par un chêne. A partir de 1307, date à laquelle Belfort obtient ses

franchises, Novillard fait partie de la prévôté d'Angeot, l'un des districts de la seigneurie de Belfort. Elle a sa propre organisation et comprend les deux mairies d'Angeot et de Novillard qui englobe Rechotte, Autrage et Eschêne (actuellement regroupées sous la commune d'Autrechêne). Une première église située entre Novillard et Eschêne Autrage est construite. Elle sera entièrement détruite en 1650 lors de la guerre de Trente ans. En 1648, date de l'annexion de l'Alsace au Royaume de France, le village revient au Duc de Mazarin et à ses successeurs, qui le posséderont jusqu'à la Révolution Française. Après le retour de l'Alsace à la France, la communauté de Novillard prendra les armoiries suivantes :

« D'azur à un arbre arraché d'or », qui fait allusion au chêne fourchu marquant la limite de l'ancienne seigneurie. Novillard dépendra du département du Haut-Rhin jusqu'à la guerre de 1870, date à laquelle l'arrondissement de Belfort sera rattaché à la France lors de l'armistice.

Son église...

La construction de l'église actuelle, dédiée à Saint Julien, guerrier romain, débutera en 1748. Elle sera bénie en 1781. La nef, le chœur et la sacristie seront reconstruits en 1768 car ils sont considérés à l'époque trop petits et insuffisants. Son clocher culmine à environ 30 mètres. Sa partie haute est composée d'un beffroi de trois fermes à deux voies. Il représente une valeur patrimoniale car il date du 18^{ème} siècle et y abrite deux cloches. La plus petite, datée de 1766 est classée aux Monuments Historique depuis le 7 mars 1977.

Autrechêne

https://racinescomtoises.net/index/?/category/9277-histoire_de_autrechene_90

Le nom de ' Eschêne ' vient sans doute de la forêt de chênes au sein de laquelle le village s'est développé, comme le laisse penser le nom (de Quercubus) sous lequel le lieu est désigné dans la charte de dotation du prieuré de Froidefontaine en 1105. Il était alors rattaché à Grosne. Dans les documents rédigés en allemand lors de la domination autrichienne, c'est le nom de Eichen, que l'on peut traduire par les chênes, qui est utilisé. Eschêne et Autrage, qui dépendaient un moment du seigneur de Montreux, ont fait aussi partie de la mairie et de la paroisse de Novillard après la fondation de celui-ci.

Au printemps de 1858, le maire du village, qui avait sans doute plus de muscles que de cervelle, décida d'abattre seul un chêne gigantesque que l'on classerait aujourd'hui comme monument historique et qui constituait alors une curiosité pour les visiteurs venant parfois de loin pour le voir et une fierté pour les habitants du coin. Il mesurait 20 mètres de haut et plus de 15 mètres de circonférence et avait sans doute vu s'éloigner les dernières hordes de barbares. Le village serait né vers le XII^{ème} siècle dans une clairière ayant appartenu au prieuré de Froidefontaine. En 1345 il est désigné sous le nom de Richemont. Par la suite il dépend de la mairie et de la paroisse de Novillars. Le petit territoire de Rechotte était pratiquement enclavé dans celui d'Eschêne-Autrage. En 1803 le village comptait 60 habitants et en avait plus que 32 en 1962. Autrechêne

est sans doute la plus jeune Commune du Territoire de Belfort, puisque née le 1er Janvier 1973 de la fusion des deux communes Eschène-Autrage et Rechotte. Ceci vaut à la Commune la particularité de posséder deux blasons. La contraction de trois syllabes issues chacune des trois hameaux a donné Autrechêne. Source : Wikipédia & La route des communes

Les trois hameaux sont situés dans une plaine où serpente la Bourbeuse, petite rivière résultant de la rencontre de la [Madeleine](#) et de la [Saint-Nicolas](#), confluant à Autrage même.



Fin